



# Éditorial

Près de 3 ans se sont écoulés depuis l'accident d'AZF à Toulouse le 21 septembre 2001. Suite à cet accident dramatique, on ne peut que saluer les réactions salutaires de l'ensemble des partenaires de la gestion des risques : réflexion approfondie sur les causes de l'accident et les pistes d'amélioration pour encore mieux prévenir les risques, vote de la loi du 30 juillet 2003 sur les risques permettant d'apporter de nouveaux outils de gestion des risques, développement des structures d'information et de concertation, ainsi que les initiatives ayant pour but de livrer une information au plus près du public concerné.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ceci nous a amené à proposer la création de groupes de travail du SPPPI, pour favoriser la concertation sur plusieurs types de sujets (prévention du risque lié au transport des matières dangereuses, articulation entre les risques naturels et les risques technologiques, systématisation du retour d'expérience, y compris entre industries de secteurs différents...). Par ailleurs, l'État a notablement renforcé les moyens destinés au contrôle des installations à risques. Encore plus qu'avant, les efforts des inspecteurs se concentrent sur la réduction des risques et sur le contrôle des installations, des moyens et de l'organisation mis en œuvre pour prévenir les risques.

Un des objectifs d'un tel document est d'entretenir notre mémoire et notre vigilance, tant la tentation est grande, dans cette matière, de baisser la garde et d'avoir l'impression qu'on maîtrise le risque d'autant mieux que les accidents sont peu fréquents.

Plus de 30 ans d'efforts de réduction de la pollution atmosphérique ont pu faire penser que la dynamique engagée entraînait une amélioration inéluctable de la qualité de l'air. C'est une réalité pour les émissions d'oxydes de soufre ( $SO_x$ ) mais aussi de plomb. D'ailleurs, on ne compte plus les histogrammes lénifiants, s'appuyant sur les perspectives bien réelles de réduction des émissions des autres polluants, que ce soit dans le domaine de l'industrie ou des transports.

Cependant, l'été 2001, déjà, nous avait alerté sur la part croissante de la pollution photochimique. Et si, au cours de l'été 2003, la canicule a semblé toucher un peu moins la région PACA que les autres régions de France, la pollution photochimique s'est de nouveau rappelée à notre souvenir, comme l'enjeu majeur des prochaines décennies.

Ce document en témoigne : si des efforts importants ont d'ores et déjà été réalisés ou sont engagés pour réduire les émissions de composés organiques volatils (COV), l'un des précurseurs de la production d'ozone, par contre, la réduction des émissions d'oxydes d'azote ( $NO_x$ ) reste un défi que les installations industrielles se doivent encore de relever.

Et ne nous y trompons pas : la lutte contre le réchauffement de la planète et contre la pollution photochimique sont un seul et même combat, la seconde contribuant à la première, et les deux phénomènes connaissant une inertie qui impose d'agir vigoureusement et le plus vite possible. Cet « état de l'environnement » fournit ici des données plus complètes concernant les émissions de gaz carbonique ( $CO_2$ ).

Dans tous les cas, c'est bien la maîtrise de l'énergie et les modalités de sa production qui sont la clé des améliorations nécessaires pour l'avenir de la région.

**Philippe Ledenic**

Directeur Régional de l'Industrie,  
de la Recherche et de l'Environnement